

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 04/06/2009

Réception par le Prefet : 04/06/2009

Publication : 05/06/2009



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation

Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif de

l'Assemblée

N° CP-2009-8-10-4

Séance du vendredi 29 mai 2009

# Conseil Général Haut-Rhin

## Communication

à la Commission Permanente

### COMMUNICATION - REGION METROPOLITAINE TRINATIONALE DU RHIN SUPERIEUR

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° E6-2008 du 20/03/2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

- donne acte au Président de la communication relative à la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER